



Réf. Farde e-Assemblées : 2409051

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 28/06/2021

**Objet :** Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Compte 2020.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal en date du 27 juin 2016;

Vu le budget pour l'exercice 2020 qui prévoyait un solde négatif de 70.335 EUR;

Vu la délibération du Mont-de-Piété du 20 mai 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Article unique : d'approuver le compte 2020 du Mont-de-Piété, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 20 mai 2021, et qui se clôture par un solde positif de 202.794,89 EUR.

Annexes :

[compte 2020 Mont-de-Piété. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)